

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

– Audition, ouverte à la presse de M. Olivier Zajec, professeur des universités et directeur de l'Institut d'études de stratégie et de défense (IESD) à l'université Jean-Moulin-Lyon 3 et de Mme Emmanuelle Maitre, chargée de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), sur la thématique de la dissuasion. 2

Mercredi

1^{er} avril 2026

Séance de 11 heures

Compte rendu n° 43

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence
de M. Jean-Michel
Jacques,
*Président***



La séance est ouverte à onze heures huit.

M. le président Jean-Michel Jacques. Le 2 mars 2026, le président Emmanuel Macron a prononcé un discours très attendu à l'Île-Longue, la base opérationnelle où sont déployés nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) des forces océaniques stratégiques. Ce discours constitue, en écho à son discours du 20 février 2020, l'allocation de référence pour son second mandat en matière de doctrine nucléaire.

Ce discours rappelle les fondements de cette doctrine, mais a introduit également des évolutions importantes dont l'ambition, pour reprendre les termes du président, de « donner une nouvelle épaisseur à la défense de la France ». Après l'annonce de l'augmentation du nombre de têtes nucléaires, il a notamment développé ce qu'il a appelé la démarche de dissuasion avancée, ainsi que la nature de l'épaulement stratégique.

Ce discours était bien sûr destiné aux Français, pour qui la dissuasion demeure le socle de notre défense, mais était à nos partenaires européens qui pourraient participer à cette dissuasion avancée. Pour nous permettre de mieux comprendre l'importance de l'évolution annoncée et analyser les réactions internationales qu'il a suscitées, nous avons le plaisir de recevoir deux chercheurs qui ont consacré une partie de leurs travaux à la dissuasion nucléaire.

J'ai ainsi le plaisir d'accueillir M. Olivier Zajec, professeur des universités et directeur de l'Institut d'études de stratégie et de défense (IESD) à l'université Jean-Moulin-Lyon 3 et de Mme Emmanuelle Maitre, chargée de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS). Madame, monsieur, je vous cède la parole.

Mme Emmanuelle Maitre, chargée de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique. Mesdames et messieurs les députés, je suis particulièrement honorée de pouvoir échanger avec vous dans ce cadre sur le discours du 2 mars et, plus largement, sur la politique de dissuasion de la France, qui demeure un pilier structurant de notre politique de défense. Ce discours, très attendu, s'inscrit dans un contexte de risques accrus pour l'Europe. Cette situation a rendu nécessaire une réflexion de long terme, non seulement pour la France, mais pour l'ensemble des États dotés de l'arme nucléaire, sur le rôle de la dissuasion et sur les évolutions dans l'environnement stratégique actuel.

Je vous propose d'aborder ce discours de manière classique, en distinguant d'abord les éléments de continuité, qui sont essentiels puis les éléments de rupture. Les éléments de continuité sont nombreux et clairement assumés. Le premier, fondamental, concerne la nature strictement défensive de l'arme nucléaire dans la doctrine française. Celle-ci n'est conçue que pour être utilisée dans des circonstances extrêmes. Elle est dimensionnée, comme cela est explicitement rappelé dans le discours, pour être capable d'infliger des dommages à un adversaire. La formulation a toutefois légèrement évolué. Là où l'on parlait auparavant de « dommages inacceptables », le discours évoque désormais des dommages « dont un adversaire ne se relèverait pas ». Cette inflexion lexicale ne modifie pas le fond de la doctrine. Elle confirme que la France n'envisage en aucun cas l'emploi d'armes nucléaires tactiques ou de champ de bataille, mais inscrit clairement l'arme nucléaire dans un cadre stratégique visant à dissuader toute agression majeure en menaçant un adversaire de dommages particulièrement importants.

Le dimensionnement de la dissuasion française demeure ainsi fondé sur une combinaison de critères politiques et techniques. Les critères politiques relèvent de l'appréciation souveraine du président de la République sur les dommages dont l'adversaire ne peut pas se relever. Les critères techniques, quant à eux, permettent d'évaluer les capacités nécessaires pour atteindre ces objectifs, en tenant compte des caractéristiques techniques des armements, mais aussi des éventuelles capacités défensives que pourrait déployer un adversaire.

Un deuxième principe de continuité essentiel est celui de l'indépendance de la dissuasion française. Cette indépendance est fortement réaffirmée à trois niveaux. Elle concerne d'abord la décision politique, condition indispensable à la crédibilité de la dissuasion. Elle s'exerce ensuite au niveau opérationnel, la France devant être capable de mettre en œuvre sa dissuasion avec ses propres forces. Enfin, cette indépendance repose sur une base industrielle solide, la France conservant la capacité de construire l'ensemble des capacités nécessaires à la dissuasion.

Le troisième élément de continuité majeur réside dans la notion d'intérêts vitaux, qui reste au cœur de la doctrine française. Tous les présidents successifs ont insisté sur cette notion, tout en maintenant une part volontaire d'ambiguïté. Certains discours ont apporté des précisions, comme celui d'Istres en 2015, évoquant la souveraineté, le territoire et la population. Néanmoins, l'ambiguïté du périmètre des intérêts vitaux demeure un choix assumé. Dans le discours du 2 mars, cette notion est à nouveau affirmée, avec la confirmation que les intérêts vitaux de la France comportent une dimension européenne. Ce point n'est pas nouveau : dès l'origine, la dissuasion française a été pensée comme ne pouvant se limiter strictement aux frontières nationales.

Cette continuité est revendiquée comme un facteur de crédibilité. Toutefois, le discours introduit également des éléments de rupture significatifs, qu'il convient d'analyser avec attention. Le premier concerne l'augmentation de l'arsenal nucléaire, après plus de trois décennies de réduction ou de stabilisation. Cette décision est justifiée par la nécessité de pouvoir dissuader une éventuelle combinaison d'adversaires et par la prise en compte du développement de capacités défensives. La notion de « stricte suffisance », longtemps mise en avant, disparaît au profit de celle d'un seuil « strictement cohérent avec l'efficacité de la dissuasion ». Le principe demeure cependant le même : il ne s'agit ni de s'engager dans une course aux armements ni de surdimensionner l'arsenal, mais de l'adapter aux exigences de la crédibilité stratégique. Dans cette logique, la France annonce également qu'elle ne communiquera plus publiquement sur le nombre exact de ses armes nucléaires, rejoignant ainsi une pratique adoptée par le Royaume-Uni en 2021.

Le second élément de rupture majeur concerne l'introduction du concept de « dissuasion avancée ». Ce concept, très attendu, s'inscrit dans une construction progressive engagée depuis plusieurs années. Dès le discours de l'École de guerre, l'idée d'un dialogue stratégique avec les partenaires européens avait été esquissée. Ce dialogue s'est progressivement approfondi, permettant aujourd'hui l'annonce d'une coopération structurée avec huit partenaires européens.

La philosophie générale est claire : la dissuasion avancée doit renforcer la crédibilité de la dissuasion, à la fois pour la France et pour l'Europe, dans le cadre d'une contribution mutuelle des différents partenaires à la protection et la sécurité du continent. La France et le

Royaume-Uni peuvent apporter leur capacité de dissuasion indépendante, tandis que d'autres partenaires contribuent à travers leurs capacités. Le discours insiste ainsi fortement sur la notion d'épaulement, selon laquelle les partenaires, en investissant et en développant certaines capacités fortes, peuvent renforcer et crédibiliser l'ensemble de ce système dissuasif.

Trois domaines sont explicitement mentionnés : l'alerte avancée, la défense aérienne et antimissile, et la frappe conventionnelle longue portée. Ces capacités participent directement à la crédibilité globale de la dissuasion. Sur le plan opérationnel, cette coopération se traduira par la mise en place de groupes de pilotage avec les huit pays partenaires, sur un modèle bilatéral, par une participation accrue aux exercices nucléaires français et, de manière ponctuelle, par le stationnement temporaire d'éléments des forces nucléaires stratégiques françaises sur leur territoire.

Trois observations méritent d'être soulignées à ce stade. La première la suivante : les pays concernés disposent déjà, à des degrés divers, d'une culture nucléaire. Certains accueillent des armes nucléaires de l'Otan ou des avions capables de les emporter, d'autres participent à des missions conventionnelles de soutien à la posture nucléaire de l'Otan.

La deuxième observation concerne les destinataires du discours. Le message adressé à l'adversaire est clair, ferme et assumé. Le discours s'adresse également aux alliés, avec un souci manifeste de rassurer et de souligner la complémentarité entre la dissuasion avancée française et la posture nucléaire de l'Otan, sans volonté de substitution. Enfin, le discours s'adresse aux Français, en rappelant les fondements de la dissuasion et son caractère indépendant, rappelant la continuité de la doctrine sur ce plan.

M. Olivier Zajec, directeur de l'Institut d'études de stratégie et de défense. Je souhaite tout d'abord remercier la commission de la défense de l'Assemblée nationale de son invitation. Durant les quinze minutes qui nous sont imparties, j'aborderai la réception qu'a rencontrée ce discours. Le discours prononcé le 2 mars 2026 à l'Île-Longue a rencontré un écho que n'avaient jamais atteint, à ce niveau, les discours précédents des présidents français, aussi bien en Europe qu'au-delà du continent.

J'insisterai donc, en premier lieu, sur cet intérêt, avant d'en venir à l'analyse qualitative de la réception chez nos voisins européens, puis au-delà de ce cercle européen qui nous importe tout particulièrement. Je conclurai en revenant aux équilibres de la doctrine nucléaire française, au regard de ce que cette réception externe dit de la manière dont nous étions perçus et dont nous allons désormais l'être dans les relations internationales après ce discours.

Sur l'aspect quantitatif, nous ne disposons pas, en réalité, d'une base exhaustive permettant de mesurer précisément l'écho rencontré par les discours présidentiels. Cet écho est souvent perçu de manière intuitive, mais il n'est pas toujours mesuré. J'ai donc essayé d'approcher cette réaction mondiale par l'agrégation d'un certain nombre d'indicateurs. J'ai agrégé des éléments relevant des tendances, du bruit médiatique, des références produites par les think tanks spécialisés, mais également par la presse généraliste, sans oublier les productions audiovisuelles, notamment sur YouTube, émanant de spécialistes reconnus.

À partir de cet ensemble, j'ai construit un indice normalisé en base 100 pour le mois de chaque discours, depuis le premier discours de l'Île-Longue de 2006 prononcé par Jacques

Chirac jusqu'à celui d'Emmanuel Macron. J'ai ensuite suivi la décroissance de ces commentaires sur une période de douze mois, à l'exception, bien entendu, du dernier discours.

Lorsque l'on superpose ces courbes sur douze mois, puisqu'il s'agit bien de parler de réception, on observe des éléments extrêmement intéressants et instructifs. Pour le discours de 2006 de Jacques Chirac à l'Île-Longue, pour celui de Nicolas Sarkozy à Cherbourg en 2008 et pour celui de François Hollande à Istres en 2015, on constate une très faible médiatisation structurée, caractérisée par quelques pics initiaux parfois importants, mais suivis d'une décroissance immédiate. En 2008, en particulier, la chute de l'intérêt externe pour le discours de Nicolas Sarkozy avait été quasiment instantanée.

À l'inverse, la période 2020-2026 qui nous intéresse ici, et qui culmine avec le discours du 2 mars 2026, marque une transformation profonde. La réception change totalement, non seulement en volume, mais également en nature. Le discours prononcé par le président Emmanuel Macron à l'École de guerre en 2020 avait déjà suscité une forte amplification académique et médiatique. Cette amplification était portée par l'insistance sur une dimension européenne de la dissuasion et sur le débat relatif à l'autonomie stratégique vis-à-vis des États-Unis. Cette montée en puissance, déjà mesurable dans les graphiques que j'ai réalisés, est très largement dépassée en ce qui concerne le discours de l'Île-Longue.

Le terme qui s'impose pour qualifier la couverture mondiale de ce discours est celui d'explosion. Le pic initial est maximal, du fait d'un contexte géopolitique profondément fracturé. On observe un effet de retour de la dissuasion dans l'ensemble du débat public. Surtout, la décroissance de l'intérêt mesuré au cours du premier mois est extrêmement lente. Depuis un mois, chaque jour, des analyses du discours français sont publiées partout dans le monde par des think tanks ou par des spécialistes de premier plan, et ce phénomène est loin d'être terminé. Ce constat est particulièrement révélateur, car il signifie que la tendance lourde est la suivante : la dissuasion nucléaire française est devenue un objet de débat international permanent et non plus un sujet quasi exclusivement national, comme c'était le cas auparavant, dans un cercle très restreint qui se parlait largement à lui-même.

L'aspect quantitatif est donc essentiel, mais il appelle nécessairement une analyse qualitative afin d'en tirer quelques enseignements et quelques perspectives. Trois éléments structurants apparaissent de manière récurrente dans les analyses internationales. Le premier concerne la perception interprétative d'une européanisation partielle de la dissuasion française. Cette perception s'appuie sur la possibilité évoquée d'un déploiement d'éléments des forces stratégiques françaises sur le territoire d'alliés européens, ainsi que sur une participation accrue d'États partenaires aux exercices.

Certains partenaires interprètent ces éléments comme le début d'un élargissement des intérêts vitaux français à l'Europe dans son ensemble et, pour certains, comme un relâchement possible du dogme de l'indépendance nucléaire française. Comme nous le savons, la réalité est différente, mais ces interprétations sont intéressantes à mentionner, pour des raisons sur lesquelles je reviendrai. Il est toujours utile de parler de soi, mais il est sans doute encore plus intéressant de comprendre la manière dont le message que l'on a voulu envoyer est reçu.

Le deuxième élément que l'on retrouve dans l'ensemble des interprétations est plus lisible, car il est éminemment empirique et factuel. Il s'agit du renforcement capacitaire, notamment du nombre de têtes. Le troisième élément commun à l'ensemble des

interprétations, et je parle ici du niveau international large, est le lien établi entre le discours français et le contexte géopolitique global dans lequel il s'inscrit. C'est d'ailleurs ce troisième élément qui doit nous conduire à une constatation importante concernant la réception et la manière dont la France parle d'elle-même à travers les discours présidentiels nucléaires.

Si les réactions ont été aussi nombreuses quantitativement et si elles continuent à l'être, ce n'est pas uniquement en raison du contenu du discours, mais bien en raison du contexte dans lequel il a été prononcé. La pondération de ces deux dimensions, contenu et contexte, a donné naissance à une forme de bijection qui, à mon sens, n'a pas été suffisamment soulignée. Les Français se sont demandé, et continueront sans doute à se le demander jusqu'en 2027, si le contexte international méritait réellement un changement ou une inflexion majeure en termes de contenu. À l'inverse, les Européens et d'autres acteurs se sont demandé si ce changement de contenu était à la hauteur du changement de contexte tel qu'eux-mêmes le percevaient, et pas seulement tel que la France le percevait. Cette dialectique croisée entre ces deux angles explique la diversité, mais aussi les discordances, que l'on observe entre les très nombreuses analyses et commentaires produits à propos du discours de l'Île-Longue.

Dans ce cadre, on peut utilement se référer à la théorie des images de Robert Jervis, l'un des principaux représentants de la pensée stratégique nucléaire aux États-Unis et l'un des fondateurs de la psychologie politique internationale. Pour lui, la perception, en particulier en matière nucléaire, dépend d'une image composée de deux éléments. Le premier est l'indice, qui correspond au message, au discours ou à l'action, et qui permet de mettre en relation les intentions et les capacités de l'émetteur, en l'occurrence la France. Le second est le signal, qui correspond à la transformation de ce message en fonction des croyances, de la culture d'origine et de la représentation du monde du récepteur. Comprendre cette distinction est essentiel pour saisir la diversité des réceptions et les distorsions possibles entre indices et signaux.

Pour bien comprendre cette diversité, il est utile de synthétiser d'abord la réception du discours du côté français, avant de la comparer à la réception internationale. En France, trois tendances principales se dégagent. D'abord, des centres de recherche et des noyaux d'experts ont adopté un positionnement que l'on peut qualifier de « prudemment révérenciel » à l'égard des décisions officielles françaises. Il existe une forme de consensus selon lequel l'augmentation de l'arsenal, la dimension européenne du discours et la dissuasion avancée constituent des aspects innovants et bienvenus, qui crédibilisent l'engagement français en faveur de la défense de l'Europe. Dans le même temps, ces commentateurs conviennent que ces ouvertures préservent les fondamentaux du contrôle national, prudemment réaffirmés par le président.

D'autres groupes se montrent plus critiques. Certains estiment que l'on va trop loin et insistent sur les dangers d'une perte progressive d'indépendance et de crédibilité de la dissuasion nucléaire française. D'autres, à l'inverse, auraient souhaité aller plus loin encore, par conviction fédéraliste européenne assumée, et attendaient des annonces plus fortes ou une extension plus explicite des garanties nucléaires françaises aux pays euro-atlantiens exposés aux actions stratégiques de la Russie. Ce contraste est déjà très visible dans le débat français, entre la prudence politique des uns et l'impatience stratégique des autres.

Dans l'espace euro-atlantique, les arguments américains ont peu évolué depuis les mises au point doctrinales des années 1960-1970. Je pense aux arguments d'Albert Wohlstetter, dans son article classique « Nuclear Sharing : NATO and the N+1 Country », publié en 1961 dans *Foreign Affairs*. Dans celui-ci, l'auteur minimise les dissuasions nucléaires nationales, leur intérêt, mais aussi la crédibilité relative de toute architecture d'un supposé « partage » nucléaire

Les analyses actuelles de certains experts américains s'inscrivent dans la continuité des arguments classiques, ils voient dans le texte du 2 mars une évolution du discours français visant à répondre aux doutes concernant l'engagement américain, tout en exprimant des interrogations sur sa crédibilité opérationnelle.

Le Royaume-Uni constitue un cas particulier, en tant que seule puissance nucléaire européenne dotée en dehors de la France. Les think tanks britanniques interprètent le discours de 2026 comme une tentative ambitieuse, mais structurellement contrainte, de repositionnement stratégique français. La dissuasion française est perçue comme évoluant d'un modèle strictement national vers un modèle qualifié de « semi-collectif », sans pour autant constituer une véritable dissuasion européenne intégrée. Ce débat révèle également une angoisse britannique concernant la crédibilité d'une dissuasion nucléaire de plus en plus associée à sa dépendance vis-à-vis du partenaire américain. L'intérêt anglais pour le discours du 2 mars marque une convergence avec une France qui, pour avoir investi tant d'années dans son autonomie stratégique propre, conserve une liberté d'action indépendante qui produit des résultats diplomatiques ; soit une forme de « diplomatie nucléaire ». Cet aspect intéresse particulièrement les Anglais, dont nombre estiment que la Grande-Bretagne ne peut plus agir de la sorte.

Dans les pays européens non dotés de l'arme nucléaire, on observe un trait psychologique commun, marqué par une inquiétude profonde quant à la valeur évolutive de la crédibilité attachée aux garanties de la dissuasion élargie américaine. La proposition française est donc d'abord évaluée à l'aune de ce syndrome de vulnérabilité. En Allemagne, la ligne officielle est celle d'un soutien prudent, L'initiative française, en particulier, celle du groupe de pilotage nucléaire franco-allemand, annoncée le même jour que le discours de l'Île-Longue, est perçue comme répondant, à son niveau, à la détente paradoxale des relations russo-américaines. Mais des inquiétudes s'expriment cependant dans le débat allemand interne à propos d'une possible dépendance stratégique vis-à-vis de Paris. L'autre inquiétude concerne la compatibilité de la dissuasion avancée française avec la posture nucléaire de l'Otan.

C'est ici que le débat britannique, hanté par le déclin capacitaire et politique se connecte avec un débat allemand hanté par l'éloignement américain. Cela produit d'ailleurs dans le débat allemand quelques suggestions de triangulation entre Londres, Berlin, Paris. On retrouve sans surprise outre-Rhin une dimension atlantiste, toujours, qui reste malgré tout dominante pour le moment. Cependant, pour la première fois, le German Marshall Fund, aux analyses conventionnellement atlantistes, est contraint de reconnaître que la doctrine française constitue bien un élément central du débat stratégique euro-otanien dans le domaine dissuasif.

En Belgique, le ton est relativement comparable, l'ouverture française étant perçue comme un complément réaliste à la dissuasion nucléaire de l'Otan. En Pologne, en revanche, la lecture est plus volontiers maximaliste, intégrant le discours français dans une logique de

renforcement collectif du bloc euro-atlantique face à la Russie, accompagnée, chez certains commentateurs, par l'évocation, à terme, d'une dissuasion nucléaire nationale polonaise, qui constitue pour le moment un scénario de politique-fiction.

Au-delà de l'Europe, la réception dans l'Indopacifique allié est globalement favorable, mais interprétée comme un signal de cohésion occidentale plutôt que comme une alternative au parapluie nucléaire américain. Dans le Sud global, la réception oscille entre pragmatisme stratégique et critique normative. Enfin, chez les puissances rivales, la réception mêle contestation et instrumentalisation du discours français.

Trois constatations principales peuvent être dégagées en conclusion. Du côté des alliés et partenaires, le discours est perçu comme un complément utile, mais non substitutif, à la dissuasion élargie américaine. Du côté du Sud global, on observe une ambivalence partagée entre reconnaissance des réalités stratégiques et attachement aux normes de non-prolifération. Enfin, du point de vue des puissances rivales, le discours est interprété comme le symptôme d'une militarisation occidentale et d'une prolifération verticale susceptible d'alimenter une prolifération horizontale.

Même si la dimension d'un chantage implicite à l'abandon des pays les plus atlantistes chez nos voisins vis-à-vis de Washington existe de manière générale, dans la manière dont ils commentent et relaient la proposition française, il est permis de penser que la Pologne joue cette partition de manière assez risquée, à tout le moins la plus décomplexée. Mais ce débat reste tout de même cadré.

Les positions officielles réaffirment que l'Otan demeure le pilier central de la sécurité de l'Europe et le discours français est perçu comme un renforcement du dispositif existant, mais comme une alternative à ce dernier.

Dans l'Indopacifique, en particulier au Japon, en Corée du Sud et à Taïwan, le discours du président français a fait l'objet de nombreux commentaires. Cette réception y est, en apparence, très positive, mais cet aspect favorable doit être interprété à l'aune des singularités géostratégiques propres au pan oriental de l'échiquier eurasiatique.

Les analyses japonaises comme les analyses sud-coréennes rappellent de manière constante que la crédibilité de la dissuasion, quelle qu'en soit la forme, qu'elle soit étendue, avancée ou élargie, demeure avant tout liée aux États-Unis. Dans ce cadre, la posture française n'est pas interprétée comme une alternative, mais comme un signal global de cohésion occidentale. La réception est donc favorable chez ces acteurs et repose sur trois facteurs. Le premier est la comparaison entre une menace russe persistante, particulièrement marquée en Europe du Nord et de l'Est, et une menace chinoise perçue comme structurante en Asie de l'Est. Le deuxième est la volonté d'un partage accru du fardeau stratégique au sein du camp occidental, en réponse directe aux incitations américaines. Le troisième est la recherche d'une complémentarité avec le parapluie nucléaire américain, et non d'une substitution à celui-ci.

Pour conclure, deux autres groupes doivent être pris en considération en termes de réception : le Sud global et les puissances rivales. Le Sud global, expression fragile et largement critiquable, puisqu'il n'est ni véritablement global ni exclusivement méridional, se caractérise néanmoins par une tension entre pragmatisme stratégique et critique normative. Pour les puissances émergentes intermédiaires, la réception du discours de l'Île-Longue est

contrastée. En Inde, par exemple, on observe une lecture réaliste, qui reconnaît la nécessité d'une adaptation des doctrines nucléaires à un environnement stratégique dégradé, et qui comprend les ressorts du recalibrage français. À l'inverse, au Brésil, le débat met en avant une lecture normative dénonçant l'incohérence entre le renforcement des arsenaux des puissances dotées et les discours de non-prolifération, avec une référence récurrente au traité de non-prolifération. L'Indonésie occupe une position charnière entre ces deux approches, oscillant entre dénonciation normative et compréhension réaliste.

Enfin, chez les puissances rivales, la réception mêle contestation et instrumentalisation. La Russie adopte un ton très critique, souvent teinté de dédain ironique, visant davantage le messager que le message. La presse chinoise, notamment le *China Daily*, met en garde contre les risques d'escalade et de fragmentation stratégique. En Iran, le *Tehran Times* développe une critique ouvertement normative et politique, dénonçant l'hypocrisie occidentale et le double standard nucléaire.

En résumé, pour les alliés, le discours est un complément utile mais non substitutif à la dissuasion élargie américaine ; pour le Sud global, il révèle une ambivalence entre reconnaissance des réalités stratégiques et attachement aux normes de non-prolifération. Enfin, pour les puissances rivales, il incarne la militarisation occidentale et une prolifération verticale porteuse de prolifération horizontale.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je cède à présent la parole aux orateurs de groupe.

M. Frank Giletti (RN). On parle beaucoup de dissuasion comme d'un héritage de la guerre froide, mais en réalité, elle n'a jamais été aussi centrale qu'aujourd'hui. Nous voyons réapparaître des logiques de puissance assumée, se traduisant par des États qui réarment massivement, qui modernisent leurs arsenaux nucléaires et qui n'hésitent plus à intégrer la coercition stratégique dans leur doctrine. La Chine, notamment, change d'échelle, à travers une montée en puissance rapide et une doctrine encore largement opaque.

Dans ce contexte, la France a réaffirmé son refus de la bataille nucléaire. La conflictualité accrue nous pousse donc à rehausser le niveau d'engagement d'une réponse nucléaire à une menace. Cela implique donc un réajustement des forces conventionnelles – car on ne fait pas la guerre avec le nucléaire –, aussi appelé épaulement pour l'armée de terre. Deux défis s'imposent : celui des effectifs, alors que le recrutement et surtout la fidélisation constituent un défi pour les armées ; et celui des moyens financiers, dans un contexte budgétaire dégradé, pour ne pas dire catastrophique.

Mais surtout, un élément nouveau bouleverse les équilibres, l'irruption de l'intelligence artificielle (IA), dans les systèmes militaires. On parle désormais d'aide à la décision automatisée, de détection prédictive, voire à terme d'intégration dans les chaînes de commandement. Or, la dissuasion repose précisément sur quelque chose de très humain, la rationalité, la responsabilité politique et la certitude que la décision ultime restera maîtrisée. Si cette chaîne devient plus rapide, plus opaque, plus technologique, une question se pose. L'IA renforce-t-elle la dissuasion ou la rend-elle au contraire plus instable ? À mon sens, nous faisons trop peu état de la montée en puissance de la Chine et de l'intégration progressive de l'IA dans ses systèmes stratégiques. Il m'intéresserait de connaître donc votre point de vue sur ce sujet.

Mme Emmanuelle Maitre. S'agissant de l'intelligence artificielle et de son intégration dans les chaînes de décision nucléaires, il convient d'abord de souligner l'ampleur de l'intérêt qu'elle suscite, sur le plan opérationnel, mais aussi diplomatique. Un certain nombre d'États ont pris des engagements politiques explicites, consistant à affirmer le maintien d'un contrôle humain dans les chaînes de décision et à refuser toute automatisation complète de la décision d'emploi de l'arme nucléaire. Ces engagements, certes non vérifiables, traduisent néanmoins une volonté normative forte. Les États-Unis et la Chine ont ainsi, sous l'administration Biden, formulé une déclaration bilatérale en ce sens, démarche d'autant plus notable que la Chine se montre traditionnellement réticente à toute forme de maîtrise des armements ou de mesures de retenue stratégique. Ce geste a donc été largement perçu comme un premier pas significatif.

De manière générale, l'immense majorité des travaux consacrés aux interactions entre intelligence artificielle et nucléaire se concentre sur la question de la décision. Dans les faits, toutefois, il apparaît que peu d'acteurs envisagent sérieusement de renoncer au contrôle humain de cette décision. Dès lors, si cette question demeure essentielle, elle n'est peut-être pas celle où se situent les enjeux les plus concrets et les plus immédiats. En réalité, l'intelligence artificielle irrigue un spectre beaucoup plus large d'applications liées aux opérations nucléaires. Elle influence profondément les modalités de conduite des opérations, souvent de manière très technique, moins visible, mais tout aussi structurante.

M. Olivier Zajec. Le « dopage » des performances par l'intelligence artificielle modifie en profondeur l'écosystème de la dissuasion. Cette transformation bouleverse un univers nucléaire qui était historiquement caractérisé par une forte stabilité cognitive, des temporalités longues et un langage commun partagé entre acteurs étatiques. Les travaux de Rebecca Hersman ont mis en lumière ce basculement conceptuel. Là où l'escalade nucléaire pouvait autrefois être pensée de manière linéaire, selon l'image de l'échelle théorisée par Herman Kahn, l'intelligence artificielle, combinée au cyber et aux nouveaux modes de communication, introduit une dynamique radicalement différente. L'escalade peut désormais emprunter des trajectoires discontinues, soudaines, ce que Hersman qualifie de « *wormhole escalation* », une escalade par trous de ver. Des domaines auparavant étanches se trouvent brusquement connectés, générant des risques accrus de mauvaise interprétation.

Dans ce contexte, la question centrale devient celle de la lisibilité des signaux et de la maîtrise des interprétations. Comment éviter qu'un signal technique, cyber ou informationnel ne soit perçu comme une intention hostile ? Comment empêcher que des outils, aussi performants soient-ils, ne « pré-structurent » des décisions, en dehors de toute capacité humaine à apprécier les intentions, à évaluer le risque et à mesurer les conséquences politiques ? Ces interrogations appellent un effort accru sur la clarté des signaux, la robustesse des canaux diplomatiques et la connaissance approfondie des partenaires, comme des adversaires.

On en revient ainsi aux fondements mêmes de la dissuasion : celle-ci n'est pas d'abord une affaire de technologie ou de matériels. Elle demeure avant tout une construction intellectuelle et cognitive. La dissuasion repose sur la crédibilité, sur la compréhension mutuelle, sur une culture stratégique partagée, y compris entre adversaires. Dans un environnement transformé par l'intelligence artificielle, il devient indispensable de surinvestir cette dimension humaine, culturelle et diplomatique. Il faut parler à l'autre, le connaître,

même dans l'opposition, afin d'éviter que la dissuasion ne se réduise à un mécanisme technocentré qui finirait par nous échapper.

Mme Natalia Pouzyreff (EPR). Le discours prononcé par le président de la République le 2 mars dernier constitue une adaptation de posture de notre doctrine de dissuasion. Mais les fondamentaux demeurent les mêmes : autonomie absolue de l'appréciation de la décision, caractère défensif, centralité des intérêts vitaux et indépendance industrielle.

La force de frappe reste ainsi une capacité strictement souveraine. Elle n'entre ni dans une logique de partage, ni dans la logique d'intégration à la planification nucléaire de l'Otan. L'évolution réside dans le fait que la France assume plus explicitement la dimension européenne de ses intérêts vitaux. Complémentaire du parapluie nucléaire américain, dans le cadre de la mission nucléaire de l'Otan, dont le coût reste important pour les alliés qui en bénéficient, ne serait-ce que par les achats de F-35 ou le stockage de bombes nucléaires, la dissuasion avancée esquisse ainsi l'opérationnalisation de la dimension européenne de notre doctrine.

Épaulée par un volet conventionnel, elle offrira par la dispersion sur le territoire européen une profondeur stratégique nouvelle, d'une grande valeur stratégique pour la France. Selon vous, quelles formes d'arrangements, de compensations, peut-on imaginer avec nos partenaires pour répartir la charge associée à la dissuasion, notamment sur les volets relatifs à la dispersion des forces aériennes stratégiques et à l'épaulement conventionnel ?

Mme Emmanuelle Maitre. La conception française de la dissuasion se distingue de la dissuasion élargie américaine. Dans le modèle américain, un État indique qu'il envisage de protéger ses alliés grâce à ses capacités nucléaires. Toute la crédibilité de ce dispositif repose alors sur la volonté politique de ce partenaire d'honorer ses engagements au moment où ses alliés seraient attaqués. Il s'agit d'une relation fondamentalement verticale.

La logique française, telle qu'elle se dessine aujourd'hui et telle qu'elle se co-construit avec les partenaires européens, intègre l'idée de contributions respectives. Il ne convient d'ailleurs pas de parler de compensations, mais bien d'une logique dans laquelle le fait de s'associer et de travailler ensemble sur certains domaines rend mutuellement les capacités plus crédibles. La France apporte évidemment une capacité unique, que seuls le Royaume-Uni et elle-même détiennent en Europe. Pour autant, l'état d'esprit de la démarche consiste à souligner que, grâce à leurs capacités conventionnelles, les partenaires retenus et, plus largement, l'ensemble des États européens peuvent contribuer à la crédibilité de cette mission d'épaulement.

Cette contribution peut s'exercer de manière très concrète, tout en respectant pleinement le principe fondamental d'indépendance de la dissuasion française. Il ne s'agit en aucun cas d'affirmer que la France aurait besoin de ses partenaires pour faire fonctionner sa dissuasion, ce qui remettrait en cause son autonomie stratégique. La France est capable d'agir seule, mais elle est plus efficace lorsqu'elle agit avec ses partenaires. À titre d'exemple, lorsque l'on conçoit un raid aérien, l'intégration de forces aériennes partenaires peut permettre de conduire la mission de manière plus robuste et plus sûre. Du point de vue de l'adversaire, cette configuration renforce également la perception de crédibilité.

Cet épaulement s'exprime d'abord dans son sens le plus direct. Les partenaires disposent de capacités de renseignement utiles à la planification, de moyens significatifs dans le combat aérien, et, pour certains, de flottes navales importantes susceptibles d'intervenir à des moments clés ou sur des missions spécifiques. Cette contribution permet à la France de recentrer une partie de ses propres moyens sur la protection de ses forces nucléaires. L'épaulement n'est donc pas abstrait ; il s'inscrit dans des réalités opérationnelles très concrètes.

Mais cet épaulement prend également un sens plus large. La dissuasion nucléaire française est conçue pour répondre à des circonstances extrêmes, dans des situations très particulières. Elle n'est pleinement crédible que si elle s'inscrit dans un *continuum* stratégique où, en-deçà du seuil nucléaire, existe une défense conventionnelle capable de répondre aux agressions et de les prévenir. Dans ce cadre, la coopération européenne et l'agrégation des forces conventionnelles des partenaires renforcent de manière décisive la crédibilité de l'ensemble du dispositif. L'épaulement se déploie donc aussi sous le seuil nucléaire.

La démarche ne repose pas sur l'idée d'un échange ou d'une contrepartie exigée, mais sur la conviction que chacun en sort plus fort. Il ne s'agit pas d'une solidarité abstraite ni d'une générosité consistant à mettre en jeu la survie nationale pour protéger les autres, mais d'un renforcement mutuel des capacités, fondé sur une contribution articulée.

M. Olivier Zajec. Ce moment apparaît, à cet égard, particulièrement intéressant, car il oblige à clarifier les concepts et à affiner les distinctions. La contribution articulée n'est ni la mutualisation, ni l'interdépendance, ni une complémentarité exclusive. Elle vise une complémentarité maîtrisée entre capacités conventionnelles et dissuasion nucléaire, sans jamais remettre en cause la nécessité pour la France de regagner de l'épaisseur sur le plan conventionnel.

Il serait en effet dangereux de glisser vers un schéma dans lequel la dissuasion nucléaire française dépendrait, même marginalement, de financements ou de décisions extérieures. Toute évolution vers l'interdépendance ou la mutualisation du cœur de la dissuasion ferait peser un risque sur l'autonomie stratégique, l'indépendance politique et, in fine, la crédibilité même de la dissuasion. La vigilance doit donc être constante.

En revanche, la complémentarité et la contribution articulée constituent une voie pertinente. Elles permettent de bâtir un ensemble dissuasif plus cohérent et plus crédible face aux menaces contemporaines, qui ne se limitent pas au seul adversaire russe.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). En définitive, est en jeu le risque du malentendu. À cet égard, je m'inquiète d'une forme de légèreté qui pourrait apparaître si l'on embrassait trop rapidement les thèmes de la défense antimissile, de l'alerte avancée et de la frappe dans la profondeur. Je sollicite donc votre éclairage, car il me semble que la recherche d'un épaulement conventionnel traduit clairement une volonté de relever le seuil nucléaire. Cette intention est compréhensible, mais elle pourrait précisément modifier les perceptions chez nos rivaux, voire chez nos adversaires, et introduire une dynamique de déstabilisation, ou à tout le moins de mouvement, susceptible de rompre un équilibre existant.

Vous l'avez rappelé, monsieur Zajec, la dissuasion a jusqu'à présent produit une forme de stabilité, qui est précisément recherchée. La question est donc de savoir si, pour répondre à certaines attentes perçues ou exprimées par nos partenaires, nous ne prenons pas le

risque d'accepter implicitement que l'Europe devienne un théâtre de guerre, alors même que, jusqu'à une période récente, cette hypothèse ne faisait pas partie de nos représentations stratégiques.

Mme Emmanuelle Maitre. La France a, sur ces questions, mené une réflexion comparable à celle des autres États dotés de l'arme nucléaire, même si elle ne l'a pas toujours exprimée de la même manière. Pendant longtemps, l'idée selon laquelle il fallait disposer de capacités conventionnelles du haut du spectre pour assurer la crédibilité de la dissuasion n'a pas été formulée publiquement par nos plus hautes autorités militaires. Laisser entendre qu'une guerre de haute intensité pouvait être menée au niveau conventionnel risquait, pensait-on, de décrédibiliser la dissuasion nucléaire, dont la force repose précisément sur l'idée qu'elle interdit ce type de conflit. Ce silence relatif était en partie volontaire et répondait à des contraintes politiques spécifiques au discours français.

Pour autant, la réalité stratégique des dernières années a modifié les termes du débat. Des États dotés de l'arme nucléaire ont été soumis à des attaques conventionnelles d'une intensité élevée, tout en restant sous le seuil de la dissuasion. Les frappes ukrainiennes sur le territoire russe, même limitées, ou encore les frappes massives iraniennes contre Israël illustrent cette évolution. Il devient difficile de ne pas envisager qu'un État doté puisse subir, sur son propre territoire, des attaques conventionnelles significatives sans que le seuil nucléaire soit franchi. Dès lors, il est nécessaire d'être plus explicite et plus lucide sur ces enjeux.

C'est dans ce contexte qu'ont émergé et se sont multipliées les réflexions sur l'épaulement conventionnel. Votre inquiétude est donc parfaitement légitime et justifie un dialogue particulièrement honnête et rigoureux avec nos partenaires. Ce dialogue existe déjà, avec certaines nuances entre alliés. La question de la défense antimissile en est un bon exemple : des divergences persistent entre l'interprétation française et celle de certains partenaires, notamment l'Allemagne. Néanmoins, un terrain d'entente semble progressivement se dessiner. La France fournit un effort important pour expliquer que, selon elle, la défense antimissile ne peut en aucun cas se substituer à la dissuasion nucléaire et qu'il serait illusoire de croire à une protection intégrale du territoire.

En revanche, l'idée que ces capacités puissent jouer un rôle limité et précisément défini, notamment pour la protection de certains sites apparaît compatible avec la doctrine française. Ce dialogue devient indispensable : il faut expliquer pourquoi on investit dans ces capacités, à quelles conditions, pour quels usages et dans quels cadres conceptuels. Il ne s'agit pas d'ériger la défense antimissile, l'alerte avancée ou la frappe dans la profondeur en formules incantatoires, mais de les inscrire dans une réflexion précise sur les concepts d'emploi, les finalités stratégiques et les effets recherchés. Sur ce point, le travail reste sans doute insuffisant, même si un consensus minimal semble émerger sur la nécessité d'une évolution des capacités conventionnelles.

Ce processus impliquera nécessairement des compromis avec nos partenaires. Il est illusoire de penser que la vision française pourra s'imposer intégralement sur tous les aspects. L'enjeu central sera d'éviter des investissements coûteux et peu pertinents, qui alourdiraient les dépenses sans apporter de gain réel en termes de sécurité ou de stabilité stratégique. C'est précisément l'objet des dialogues en cours et à venir avec les différents États européens.

M. Olivier Zajec. Cette problématique n'est pas nouvelle, mais elle retrouve aujourd'hui une acuité particulière. Dès les années 1950, la relation entre capacités offensives et défensives figurait au cœur des réflexions stratégiques. La signature du traité ABM (Anti-ballistic missiles) en 1972 entre les États-Unis et l'Union soviétique résultait précisément de cette réflexion sur une stabilité stratégique à la fois possible et fragile, fondée sur un équilibre délicat entre attaque et défense.

La situation change aujourd'hui, en lien avec l'accélération des communications, la vitesse des décisions, la multiplication des perturbations informationnelles et technologiques. L'architecture stratégique qui paraissait autrefois stable, presque comme une « cathédrale », se complexifie. Cette complexification rend la question centrale encore plus sensible. Le discours présidentiel s'inscrit pleinement dans cette évolution lorsqu'il évoque l'alerte avancée pour détecter la défense aérienne élargie et les frappes dans la profondeur, pour contrer et agir offensivement. Il mentionne explicitement de nouvelles options permettant de gérer conventionnellement l'escalade, notamment à travers des missiles à très longue portée. Ces annonces soulèvent naturellement des interrogations légitimes.

L'enjeu fondamental réside dans ce qui se passe à proximité immédiate de cette « voûte » nucléaire. Cette zone grise, où le conventionnel côtoie le non conventionnel, est extrêmement délicate. Un échange de frappes dans la profondeur, même avec des armes conventionnelles, peut engendrer des effets destructeurs majeurs. Dans ce contexte, ce n'est pas tant la frappe elle-même qui importe que la cible visée. Une frappe à proximité d'un radar d'alerte avancée intégré au dispositif de dissuasion nucléaire n'a pas la même signification qu'une frappe strictement tactico-opérative.

L'enjeu réside donc dans l'usage de ces capacités pour signaler une résolution, sans basculer dans une zone d'ambiguïté incontrôlable. Il s'agit de gérer avec une extrême finesse l'approche de cet espace où l'on passe du conventionnel au non conventionnel. Cela impose une réflexion renouvelée sur les seuils, sur la voûte nucléaire et sur la manière dont les signaux sont émis et reçus.

Il est nécessaire qu'un débat s'ouvre sur la partie du discours présidentiel concernant l'articulation entre le conventionnel et le nucléaire, la frappe dans la profondeur et l'emploi de missiles à longue portée. Des scénarios complexes doivent être envisagés, y compris ceux impliquant des missiles à capacité duale ; leurs implications en matière de gestion de l'escalade doivent être pleinement intégrées. Ces questions ne concernent pas uniquement la relation avec la Russie, elles s'inscrivent dans un horizon stratégique plus large et appellent l'ouverture d'un chantier conceptuel, matériel et politique d'ampleur.

Mme Anna Pic (SOC). Depuis le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine, l'Europe fait face à une nouvelle réalité nucléaire. Plusieurs chocs externes ont remis en question l'architecture de sécurité collective du continent européen. Je pense évidemment au nouvel impérialisme russe et à la coercition nucléaire qui ont réintroduit la menace d'une escalade sur le continent et soulignent dans le même temps l'importance d'une dissuasion nucléaire crédible.

Je pense également à l'érosion de l'architecture de maîtrise des armements, à la fragilité de la dépendance historique de l'Europe, à la dissuasion élargie américaine et à la rupture stratégique liée à l'évolution de la politique américaine. Je pense enfin à la crainte d'une coordination croissante entre les puissances révisionnistes dotées de l'arme nucléaire.

Dans un tel contexte, le danger majeur réside sans doute l'émergence, dans l'esprit de certains, d'un décalage entre les intérêts à défendre, la capacité à les défendre et la perception de nos adversaires s'agissant de notre crédibilité. Le discours a suscité des réponses assez diverses en Europe. L'Allemagne a initié un dialogue avec Paris sur le nucléaire tout en excluant un programme national et en privilégiant un bouclier intégré à l'Otan. L'Espagne rejette la logique du réarmement nucléaire. La Pologne, à l'inverse, exprime une urgence sécuritaire immédiate. De fait, le président a annoncé une adaptation de notre doctrine française pour répondre aux enjeux susmentionnés et rassurer nos alliés.

Nous avons également relevé l'absence dans ce discours de la notion pourtant historique de la stricte suffisance. Simultanément, la hausse du nombre de têtes est annoncée. Comment faut-il le comprendre ? La notion de stricte suffisance est abandonnée ? Cette augmentation du nombre de têtes signifie-t-elle aussi en parallèle une augmentation du nombre de porteurs et de vecteurs dans notre arsenal ?

Mme Emmanuelle Maitre. Il n'est pas aisé d'apporter une réponse définitive, car nous ne disposons pas encore d'un grand nombre d'éléments stabilisés. S'agissant du concept de stricte suffisance, le message qui se dégage à ce stade est celui d'une volonté de reformulation et d'adaptation. Il ne s'agit *a priori* pas d'un abandon pur et simple, ni d'un concept devenu caduc, mais bien d'un choix assumé. Le fait que le terme n'ait pas été retenu dans le discours traduit une intention politique claire.

Pour autant, le principe fondamental demeure manifestement. Il consiste à ce que le président de la République, quel qu'il soit, construise l'arsenal nucléaire en fonction de ce qu'il souhaite être capable de détruire, de ce qu'il estime suffisant pour amener un adversaire à renoncer à une agression, et des capacités techniques nécessaires pour atteindre cet objectif. Ce calcul demeure central dans la manière dont l'arsenal est construit.

Concernant les motifs de l'augmentation annoncée, le discours évoque explicitement la nécessité de pouvoir dissuader potentiellement deux adversaires, voire plusieurs, de manière conjointe. Cette logique n'est pas nouvelle à l'échelle internationale ; elle était au cœur des réflexions stratégiques américaines, avec l'idée d'une compétition simultanée contre deux puissances nucléaires majeures. Il est donc intéressant de voir cette approche adaptée aux réalités françaises.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'impact du développement des capacités de défense antimissile chez nos adversaires potentiels, lesquels ne se limitent pas à la Russie. Cette évolution pourrait conduire un pays comme la France à réévaluer son arsenal afin de garantir, à l'avenir, la capacité à pénétrer un bouclier défensif adverse. Aujourd'hui, il existe une confiance élevée dans la vulnérabilité de ces systèmes face à des armes de haute technologie, dont on sait qu'elles exploitent de nombreuses failles. Toutefois, il semble imprudent pour un pays comme la France d'exclure l'hypothèse de ruptures technologiques susceptibles, à terme, de fragiliser la crédibilité de la dissuasion.

Une troisième hypothèse doit également être prise en compte, celle du signalement. Elle relève davantage d'une dimension politique, voire symbolique. L'augmentation de l'arsenal peut constituer un message adressé à la fois à nos adversaires et à nos partenaires, indiquant que la France prend acte de la dégradation du contexte stratégique par rapport à celui de la fin de la guerre froide. Cette évolution peut aussi traduire la prise en compte des attentes exprimées par certains partenaires et alliés, et manifester l'engagement français.

Sur le plan strictement technique, une augmentation du nombre d'armes ne se traduit pas mécaniquement par un gain stratégique majeur. La question se pose donc de savoir comment cette évolution pourrait se répercuter sur les forces océaniques stratégiques ou sur les forces aériennes stratégiques. Selon les cas, cela pourrait se traduire par un nombre accru de têtes sur les missiles existants ou par un renforcement des vecteurs aériens, notamment dans le cadre du futur missile de croisière ASN4G. À ce stade, aucune information précise ne permet toutefois de déterminer les choix qui seront retenus.

M. Olivier Zajec. Le fait que la France ne communique plus publiquement sur le nombre exact d'armes, à l'instar du Royaume-Uni, et qu'elle annonce une montée en puissance sans en détailler les modalités, ne signifie pas selon moi une rupture avec la logique d'ensemble de la suffisance. Qu'on l'appelle « stricte suffisance » à la française ou « dissuasion minimale » à la britannique, il s'agit toujours d'une dissuasion fonctionnellement suffisante. Personne ne considère sérieusement que la France s'engage dans une course aux armements quantitative comparable à celle des grandes puissances. Il n'est nullement question d'atteindre des niveaux allant au-delà du demi-millier ou du millier de têtes, ni de rejoindre quantitativement la dynamique de tripolarisation atomique entre les États-Unis, la Russie et la Chine.

La France et le Royaume-Uni demeurent dans une catégorie distincte, caractérisée par une augmentation mesurée et par un certain flou volontaire autour des chiffres. Cette approche apparaît prudente, cohérente et pleinement adaptée à ce qu'est la dissuasion française, aux enjeux qu'elle vise à défendre et à l'identité stratégique nationale. À ce titre, elle ne suscite pas d'inquiétude majeure selon moi.

Mme Valérie Bazin-Malgras (DR). Je souhaite vous interroger sur la place du Royaume-Uni dans la dissuasion nucléaire européenne. En juillet 2025, la déclaration de Northwood affirmait que les moyens de dissuasion respectifs de la France et du Royaume-Uni peuvent être coordonnés. Cette déclaration précise que tout adversaire menaçant les intérêts vitaux du Royaume-Uni ou de la France pourrait être confronté à la puissance des forces nucléaires des deux nations.

Après la déclaration des Chequers en 1995 et les accords de Lancaster House en 2010, cette déclaration représente une étape supplémentaire dans le rapprochement entre les deux puissances nucléaires européennes, préalablement à l'annonce du concept de dissuasion avancée incluant le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni a également fait le choix de réinvestir sa dissuasion nucléaire en remplaçant sa composante nucléaire aéroportée. Pour autant, le Royaume-Uni reste dépendant des États-Unis pour pouvoir faire usage du feu nucléaire, ce que confirme l'acquisition de F-35A américain pour la composante aéroportée. Dès lors, à quel point peut-on réellement compter sur un engagement égal du Royaume-Uni dans cette coopération nucléaire ?

Mme Emmanuelle Maitre. Il s'agit en effet un point absolument central. Il me semble que, dans la démarche engagée par le président Macron depuis maintenant six ans, il était essentiel de parvenir à raccrocher les États-Unis à ce projet, pour plusieurs raisons convergentes. La première tient à la crédibilité politique même de cet engagement. La France et le Royaume-Uni disposent de forces à la fois distinctes et complémentaires. La France voit son autonomie stratégique et son indépendance constamment saluées comme des atouts précieux. Le Royaume-Uni, pour sa part, bénéficie de l'image d'un allié fidèle, perçu comme fiable. L'association des deux pays est donc apparue, dans les échanges et dans les analyses, comme globalement positive aux yeux de nos partenaires européens, mais aussi, potentiellement, aux yeux des puissances que l'on cherche à dissuader.

Dans la déclaration de Chequers, à laquelle vous faisiez référence, il était affirmé qu'aucun scénario n'était envisagé dans lequel les intérêts vitaux de la France seraient menacés sans que ceux du Royaume-Uni le soient également. Avec la déclaration de Northwood puis le discours de l'Île-Longue, nous voyons se dessiner une logique plus large : sans que cela ne soit formulé explicitement, les Britanniques reconnaissent qu'ils n'envisagent pas davantage de scénarios où les intérêts de l'Europe seraient menacés sans que leurs propres intérêts le soient. Si l'on raisonne en termes de triangle entre intérêts français, intérêts européens et intérêts britanniques, ces trois dimensions se trouvent désormais clairement imbriquées dans une même réflexion stratégique. D'un point de vue politique, ce mouvement était essentiel.

Il subsiste toutefois une question sensible, celle de l'indépendance britannique sur une partie importante des composants de leur dissuasion. Cette dépendance ne concerne pas, *a priori*, la décision politique elle-même, mais son impact est réel sur le plan capacitaire. Le Royaume-Uni a historiquement construit sa dissuasion dans un cadre largement otanien, ce qui correspondait aux scénarios d'emploi jugés les plus crédibles, et qui demeurent aujourd'hui encore des scénarios centraux. On observe néanmoins, côté britannique, une volonté manifeste de jouer sur deux tableaux. Il s'agit d'une part de poursuivre et renforcer l'investissement dans la mission de l'Otan, notamment à travers le F-35 et le retour affirmé dans la mission nucléaire alliée. Il s'agit d'autre part, travailler plus étroitement avec la France afin de se ménager une autre voie. Cette posture est inconfortable, mais elle apparaît difficilement contournable si l'on souhaite avancer vers une dissuasion plus européenne.

M. Olivier Zajec. Je voudrais insister sur un élément souvent sous-estimé : la très grande détresse qui traverse aujourd'hui une partie importante du débat stratégique britannique, tant dans le domaine nucléaire que conventionnel, et plus largement dans la réflexion sur une dissuasion générale intégrée du Royaume-Uni. De nombreux experts et analystes britanniques expriment un sentiment aigu de déclassement relatif, en termes de crédibilité politique, de rayonnement stratégique et de capacité d'initiative. Dans ce contexte, le discours français est perçu comme la démonstration qu'un acteur européen peut transformer une autonomie stratégique patiemment construite, au prix de sacrifices consentis par l'ensemble du peuple français depuis des décennies, en un capital stratégique susceptible d'être mis à disposition, de manière souveraine, au bénéfice de l'Europe.

Cette séquence est loin d'être facile à assumer pour tous. De nombreux observateurs britanniques considèrent aujourd'hui que le Royaume-Uni n'est plus pleinement en mesure de procéder à une telle conversion stratégique. La première réponse consiste à réaffirmer un rôle central, ce qui renvoie à la déclaration d'Ottawa et, plus largement, à l'histoire d'une

dissuasion nucléaire britannique explicitement mise au service de l'Otan, bien plus que la dissuasion française, notamment après 1966.

La seconde réponse consiste à capitaliser sur la confiance que les partenaires européens continuent d'accorder au Royaume-Uni dans le cadre euro-atlantique et otanien, notamment au sein du groupe des plans nucléaires (NPG). La troisième, enfin, vise à tenter de combler un retard capacitaire devenu préoccupant. Il s'agit sans doute du point le plus délicat. Les choix technologiques passés, marqués par une dépendance relative ou complète vis-à-vis des États-Unis, l'étalement des programmes et un sous-investissement chronique dans le conventionnel ont placé le Royaume-Uni dans une situation qui exigera des années pour être redressée. Retrouver crédibilité, assurance et sérénité dans le discours stratégique constituera un processus long.

Pour autant, le Royaume-Uni demeure un partenaire incontournable. Le rapprochement est nécessaire, le dialogue indispensable, et la déclaration de Northwood constitue à cet égard une étape positive. Nos intérêts convergent largement, et nous n'avons objectivement pas le choix que d'avancer ensemble. Il convient néanmoins de rester lucide : la question de la parfaite identité des intérêts vitaux, aujourd'hui et à l'avenir, ne peut être posée de manière absolue. Par construction, un intérêt vital n'existe pleinement que pour chaque État pris individuellement. Le réalisme politique impose de reconnaître que l'on est prêt à prendre tous les risques pour sa propre survie, mais seulement certains risques, fussent-ils considérables, pour celle des autres.

Cela n'invalide en rien l'existence d'une communauté de destin profonde entre la France et le Royaume-Uni, ni la proximité stratégique. Mais cette proximité ne doit pas être formulée comme un absolu intangible. Il est nécessaire de conserver une capacité d'imagination historique, prospective et stratégique, afin de penser l'impensable, y compris des situations ultimes dans lesquelles la France pourrait se retrouver, par hypothèse, seule.

Mme Geneviève Darrieussecq (Dem). À l'heure actuelle, les traités internationaux sont bafoués par différents pays, de manière unilatérale. L'augmentation des capacités nucléaires affecte-t-elle le traité de non-prolifération ? Est-il possible de revenir à une situation de respect de ces traités ? Doivent-ils être renégociés ou repensés ?

Mme Emmanuelle Maitre. S'agissant du traité de non-prolifération, il convient d'abord de revenir à son intitulé et à son objectif historique fondamental. Il s'agissait ainsi que les États qui ne disposent pas de l'arme nucléaire ne puissent pas accéder à cette capacité. Sous cet angle précis, la norme se maintient relativement bien. Une très grande majorité des États non dotés continuent non seulement de respecter formellement leurs obligations, non seulement en s'abstenant de développer une arme nucléaire, mais surtout en considérant que cette option ne correspond pas à leur intérêt national. Certes, nombre de ces États n'en ont pas les capacités techniques ou industrielles, mais il me semble qu'un nombre significatif d'entre eux continuent d'adhérer au pari formulé dans les années 1960 : il vaut mieux que leurs voisins et la majorité des États demeurent non nucléaires plutôt que de s'engager dans des programmes nationaux qui seraient profondément déstabilisateurs et conduiraient, tôt ou tard, à l'emploi de l'arme nucléaire.

Sur le plan de la non-prolifération, des crises majeures ont évidemment marqué la période récente. La crise nord-coréenne en constitue un exemple emblématique ; la crise

iranienne demeure, aujourd'hui encore, largement irrésolue. Le comportement de la Russie, notamment vis-à-vis de la Corée du Nord et de ses obligations en matière de prolifération, pose également de sérieuses difficultés. Malgré ces entorses, une norme continue d'exister pour la majorité des pays. Se lancer dans un programme proliférant induit des coûts très élevés, directement liés aux obligations et aux contraintes imposées par le TNP. Des États comme la Pologne, la Corée du Sud ou d'autres laissent parfois entendre qu'ils pourraient être intéressés par des programmes nationaux, mais, dans les faits, ils ne sont pas passés à l'acte.

Il faut toutefois rappeler que le TNP ne se limite pas à la seule question de la prolifération. Il comporte un pilier central consacré au désarmement, inscrit à l'article 6. Sur ce point, le discours français, comme ceux de l'ensemble des États dotés depuis plusieurs années, n'est pas strictement contraire au texte, mais il ne correspond pas pleinement à son esprit. L'article 6 prévoit en effet une obligation de négocier de bonne foi en vue du désarmement nucléaire. La position constante de la France, exprimée bien avant toute annonce relative à une augmentation des stocks, consiste à rappeler que cette obligation doit être appréciée dans son contexte stratégique. Officiellement, la France ne s'est jamais engagée sur une trajectoire linéaire et irréversible de réduction. Elle conserve l'horizon du « zéro », mais accepte l'idée que le chemin puisse connaître des phases de ralentissement, voire de remontée capacitaire. Nous vivons aujourd'hui clairement une période de remontée.

Cette posture est nécessairement source de tensions avec un certain nombre d'États non dotés, qui estiment au contraire que le devoir des puissances nucléaires consiste à progresser de manière constante vers ce point zéro. Ces tensions se manifesteront de manière très visible lors de la conférence d'examen du TNP qui s'ouvrira fin avril. Il faut néanmoins reconnaître que d'autres crises pèsent aujourd'hui bien plus lourdement sur le régime de non-prolifération : l'augmentation très notable de l'arsenal chinois ; les frappes contre des installations nucléaires iraniennes, qui soulèvent des questions aiguës de droit international ; ou encore l'occupation par la Russie de centrales nucléaires situées sur le territoire d'un pays qu'elle a envahi. Dans ce contexte général extrêmement dégradé, l'augmentation française risque, en comparaison, d'apparaître relativement mineure.

M. Olivier Zajec. La France a longtemps été exemplaire et le demeure en grande partie. La comparaison internationale reste, de ce point de vue, rassurante. Il n'en demeure pas moins que, lors de la conférence du TNP, des discours critiques déjà bien connus trouveront dans cette évolution française un nouvel aliment. Ces critiques ne proviendront pas uniquement de rivaux systémiques ou conjoncturels, mais aussi de partenaires importants, notamment dans des pays comme le Brésil, où l'on dénonce une forme d'hypocrisie structurelle de la part des États dotés.

L'article 6 repose sur un raisonnement juridique exigeant, fondé sur l'idée d'efforts permanents et de bonne foi vers le désarmement, dans un cadre partagé. C'est le cœur même du compromis fondateur du TNP, qui institue une forme d'aristocratie nucléaire inégalitaire, mais acceptée, parce qu'elle est équilibrée par des droits et des devoirs réciproques. Sans un comportement responsable des États dotés, garants de la norme, le traité deviendrait un marché de dupes. La France a, à cet égard, un rôle particulier à jouer. Il ne faut surtout pas laisser s'installer l'idée selon laquelle les forts feraient ce qu'ils peuvent, quand les faibles devraient se contenter de s'adapter comme ils le peuvent.

Il existe toutefois une lecture plus réaliste des intérêts en présence. Même pour un pays comme les États-Unis, y compris sous une administration aussi éruptive, narcissique et autocentrée que l'administration Trump 2, il subsiste un intérêt évident à empêcher toute prolifération horizontale. Aucun État doté n'a intérêt à voir émerger un nouvel acteur nucléaire. Cet intérêt est partagé par la Chine, par la Russie et, en réalité, par l'ensemble des puissances nucléaires. Cette convergence fonctionnelle apparaît très clairement dans le discours prononcé par Elbridge Colby, sous-secrétaire à la politique de défense américain, à Bruxelles, à la veille de la conférence de Munich, lors de la réunion ministérielle de l'Otan. Il y a réaffirmé sans ambiguïté la garantie de la dissuasion élargie américaine au profit des alliés européens. Mais il a surtout insisté de manière répétée sur la nécessité pour les Européens de s'engager davantage sur le plan conventionnel.

Le message est limpide : tant que les États-Unis sont présents, il n'y aura pas de prolifération « amicale » permise au sein de l'Otan, car cela ne correspond pas à leurs intérêts stratégiques. Colby a évoqué, de manière très marginale, des scénarios extrêmes concernant le Japon ou la Corée du Sud face à une Chine devenue incontrôlable, mais il a explicitement exclu l'Europe de ce raisonnement. Selon lui, la Russie n'est pas en mesure d'imposer une hégémonie régionale en Europe comparable à celle que la Chine pourrait chercher à établir dans sa sphère. Dès lors, la mission assignée aux Européens dans le cadre de l'Otan est claire : renforcer le pilier conventionnel, sous la garantie nucléaire américaine, précisément au nom de la non-prolifération.

Il en résulte un paradoxe apparent. L'administration américaine souvent perçue comme déstabilisatrice demeure, dans ses fondements stratégiques, profondément attachée au maintien du TNP. Les débats internes observés en Allemagne, en Pologne ou dans certains pays nordiques sur une éventuelle dissuasion autonome sont réels, mais ils ont peu de chances d'aboutir tant que cette position américaine demeure structurelle au sein de l'Otan. Bien des scénarios relèvent davantage d'une rhétorique de la peur ou d'un chantage à l'abandon que d'une réalité stratégique tangible.

En conclusion, le TNP demeure absolument fondamental et constitue un pilier central de la politique française. La France doit continuer à se comporter comme l'un des acteurs qui le renforcent, le crédibilisent et s'y engagent de manière résolue, afin qu'il reste le traité le plus rassembleur au monde, mais aussi un obstacle essentiel à une prolifération nucléaire incontrôlée dans les relations internationales.

M. Yannick Favennec-Bécot (LIOT). Mon intervention porte sur l'évolution de notre doctrine de dissuasion, dans un contexte de sécurité collective européenne renforcée. Notre doctrine a ainsi toujours été fondée sur un principe d'adaptation aux menaces. Or, ces menaces se sont durcies, diversifiées et s'inscrivent dans un environnement stratégique plus instable, marqué notamment par un engagement américain de plus en plus incertain. Dans ce contexte, la coopération européenne devient une nécessité.

Mais cette évolution pose aussi une question plus profonde sur les fondements même de notre dissuasion. Historiquement, les forces terrestres ont contribué à cette logique avant que notre modèle ne se concentre sur deux composantes strictement nucléaires. Dès lors, si la crédibilité de la dissuasion repose aussi sur l'ensemble de notre appareil militaire, ne faut-il pas s'interroger sur une réintégration plus explicite de l'armée de terre dans cette logique d'ensemble ? Selon vous, face à l'évolution des menaces, la doctrine française de dissuasion

doit-elle évoluer vers une approche plus globale, intégrant pleinement les forces conventionnelles, notamment terrestres, dans sa crédibilité ?

Cette évolution pourrait-elle constituer un levier pour renforcer la coopération européenne en matière de sécurité sans remettre en cause le caractère strictement national de la dissuasion nucléaire ?

Mme Emmanuelle Maitre. Les missions historiques n'ont pas forcément de pertinence dans le contexte actuel, dans la mesure où elles étaient adaptées à un environnement stratégique. Néanmoins, il existe une véritable réflexion à ce sujet au sein de l'armée de terre, émanant notamment de jeunes officiers, sur la manière dont elle peut s'inscrire dans cette notion d'épaulement.

M. Olivier Zajec. Je partage les propos d'Emmanuelle Maitre concernant la dynamique observée et l'élan manifeste au sein du haut commandement de l'armée de terre, mais également, de manière générationnelle, chez de nombreux officiers actuellement engagés dans les cursus de formation stratégique, qu'il s'agisse de l'École de guerre ou du Centre des hautes études militaires (CHEM). Ces officiers ont clairement identifié la nécessité de réinvestir le champ conceptuel et intellectuel de l'articulation entre le milieu terrestre et les autres, dans une logique désormais pleinement multi-milieus/multi-champs (M2MC).

Nous sommes ici face à un chantier stratégique partagé, dans lequel l'armée de terre doit jouer pleinement son rôle. La crédibilité du dissuasif repose en effet sur un juste équilibre entre l'offensif et le défensif, équilibre qui ne peut se construire en se limitant à certains milieux au détriment des autres. Il est donc indispensable de prendre enfin au sérieux la dissuasion, envisagée dans toutes ses dimensions. Il convient d'ailleurs de dépasser une approche excessivement sacralisée, confondant « la Dissuasion », avec une majuscule, avec la seule dissuasion nucléaire. Il existe certes une dissuasion nucléaire, couronnement et point d'aboutissement surplombant de cette fonction stratégique, mais aussi, même si le mot prête à débat, une dissuasion conventionnelle, et un troisième pilier tout aussi essentiel, celui des forces morales, de la cohésion et de la volonté collective des acteurs qui entendent être dissuasifs, seuls ou ensemble.

La dissuasion doit être appréhendée dans toute sa complexité et dans une approche holiste. À ce titre, l'armée de terre est pleinement légitime pour s'en saisir. S'ouvre alors une dimension capacitaire majeure, qui renvoie aux enjeux du conventionnel haut, celui de la frappe dans la profondeur, de la capacité à se protéger lors des déploiements sur les théâtres d'opérations, ainsi qu'à la mise en place d'un dispositif défensif crédible, incluant une défense aérienne et antimissile intégrée, à plusieurs couches.

Les prises de position récentes du chef d'état-major de l'armée de terre témoignent clairement de cette réappropriation du vocabulaire, de la culture et des enjeux stratégiques d'une dissuasion véritablement intégrée. Le mouvement est engagé et ne doit pas s'interrompre. Il suppose une armée de terre dotée d'une épaisseur suffisante, capable non seulement de se doter de nouveaux matériels, mais aussi d'investir durablement dans la logistique, la maintenance, la fidélisation des effectifs et la protection des forces. Ce chantier ne fait que commencer ; la dissuasion nucléaire en constitue le cœur, mais elle n'en est qu'une composante centrale, parmi d'autres.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons maintenant aux questions à titre individuel.

Mme Caroline Colombier (RN). Le 2 mars dernier, à l'Île-Longue, le président de la République a évoqué le concept de dissuasion avancée. À cette occasion, le Rassemblement national a rappelé un principe que nous tenons pour intangible : la dissuasion engage la nation, elle ne se délègue pas. Ce concept de dissuasion avancée semble impliquer des exercices conjoints, des déploiements ponctuels sur des territoires alliés, et une participation accrue de partenaires au mécanisme de signalement stratégique. Ma question est donc doctrinale : à partir de quel degré d'intégration opérationnelle avec des partenaires, l'autonomie décisionnelle française peut-elle apparaître ambiguë aux yeux d'un adversaire ? Cette ambiguïté est-elle susceptible d'affaiblir l'effet dissuasif lui-même ?

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Lors de vos différentes interventions, vous n'avez pas employé une seule fois le terme de sanctuarisation agressive, qui constitue pourtant selon moi un paradigme pertinent pour les temps que nous vivons. Si tel est le cas, il est évident que l'épaulement conventionnel joue un rôle majeur pour en limiter les effets. L'épaulement conventionnel remplit en effet deux fonctions stratégiques : le découragement de l'adversaire et le signalement. Je pense notamment à la frappe balistique conventionnelle dans la profondeur. À ce titre, dans le contexte de la dissuasion avancée, quel effet la frappe conventionnelle dans la profondeur devrait-elle capable de produire ?

Mme Emmanuelle Maitre. Si vous me le permettez, je me concentrerai d'abord sur la première question, Je ne crois pas que le président Poutine, ni aucun autre dirigeant, considère que le fait que les États-Unis conduisent des exercices conjoints dans le cadre de l'Otan implique qu'ils auraient besoin de l'accord de l'Allemagne, de la Belgique ou d'un autre allié pour mettre en œuvre une frappe nucléaire. De la même manière, l'intégration de partenaires européens aux exercices français ne devrait donc pas davantage susciter ce type de doute. Il apparaît clairement que l'État détenteur de l'arme nucléaire demeure le seul décisionnaire en la matière. Sur ce point très précis, selon moi, il n'existe aucune raison objective de laisser s'installer une ambiguïté, d'autant plus que l'absence totale de délégation de la décision a été affirmée de manière explicite.

En revanche, la question devient plus intéressante lorsqu'on s'interroge sur les effets potentiels de cette intégration sur le plan capacitaire. Pour ma part, au vu des échanges que l'on peut avoir avec les forces et avec les responsables en charge de ces questions, il me semble exister un principe clair, presque contractuel, posé aux forces : elles doivent être capables de remplir leurs missions de manière totalement autonome. Tant que cette exigence demeure intangible, la question de la dépendance ne se pose pas réellement. Si cette condition est remplie, l'intégration de partenaires constitue une couche supplémentaire, qui permet de faire autrement, de faire plus ou de faire mieux, mais jamais de substituer.

M. Olivier Zajec. La notion de sanctuarisation agressive mérite effectivement d'être abordée. Il s'agit d'un concept pertinent et utile, qui s'inscrit dans une dialectique dissuasive ancienne. Il renvoie à la capacité pour un acteur de franchir un seuil limité, de s'emparer d'un espace ou d'un avantage, tout en pariant sur le fait que cet acte ne sera pas jugé suffisamment critique par l'adversaire pour déclencher une destruction mutuelle. Cette logique nourrit des scénarios concrets, que l'on aurait tort d'ignorer, d'autant plus qu'ils se sont déjà manifestés à

proximité de nos frontières et pourraient, demain, concerner plus directement nos intérêts, y compris ceux liés aux outre-mer.

Dans ce cadre, le conventionnel haut et la frappe dans la profondeur, notamment balistique, remplissent plusieurs fonctions essentielles. La première tient à leur simple existence. Par leur présence, par la diversité des options qu'elles offrent au décideur politique, par leur disponibilité, par la quantité de munitions associées et par la survivabilité de leurs porteurs et effecteurs, ces capacités produisent en elles-mêmes un effet dissuasif. La deuxième fonction apparaît une fois l'épreuve de force engagée. Il s'agit alors de se convaincre soi-même de sa propre détermination et, simultanément, de convaincre l'adversaire que l'on ne cédera pas, même face aux risques d'escalade. Ces capacités permettent de faire très mal sans franchir d'un seul coup tous les seuils qui conduiraient à percuter la voûte nucléaire, maintenant ainsi une pression constante sur l'adversaire.

La troisième fonction relève plus directement du signalement. Par le choix des cibles, par les modalités d'emploi des vecteurs, ces frappes peuvent indiquer à l'adversaire qu'il s'approche dangereusement de notre propre voûte nucléaire.

De telles capacités induisent nécessairement de grandes responsabilités. Nous sommes ici dans un espace de seuils fins, poreux, extrêmement délicats. Il est donc indispensable de réinvestir intellectuellement et doctrinalement la maîtrise de ces seuils.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie.

La séance est levée à douze heures cinquante-six.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Édouard Bénard, M. Yannick Chenevard, Mme Caroline Colombier, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Yannick Favennec-Bécot, M. Thomas Gassilloud, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jean-Michel Jacques, Mme Lise Magnier, Mme Anna Pic, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Marie Récalde, M. Aurélien Saintoul, M. Jean-Louis Thiériot, Mme Sabine Thillaye, M. Romain Tonussi, Mme Corinne Vignon.

Excusés. - Mme Delphine Batho, M. Christophe Blanchet, Mme Anne-Laure Blin, M. Frédéric Boccaletti, M. Manuel Bompard, M. Bernard Chaix, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Alma Dufour, M. Moerani Frébault, M. Guillaume Garot, Mme Catherine Hervieu, M. Bastien Lachaud, Mme Michèle Martinez, Mme Alexandra Martin, Mme Isabelle Rauch, Mme Mereana Reid Arbelot, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Isabelle Santiago, M. Mikaele Seo, M. Nicolas Tryzna, M. Boris Vallaud.